Titre :	Référence : **ANCESTRAMIL**
61e DEMI-BRIGADE DE BATAILLE **61e DEMI-BRIGADE DE LIGNE** **HISTORIQUE** **1793-1803**	**Infanterie** **1789-1815**
Auteur : **CAPITAINE ESPERANDIEU**	Origine : **SHD** **PN**
Référence : **MANUSCRIT** **1894**	Transcripteur : **MFR** Date : **2011**

Ancestramil

61e DEMI-BRIGADE DE BATAILLE
HISTORIQUE

Au mois de février 1793, lorsque la Convention décrète une levée de 300 000 hommes, destinée à porter à 500 000 hommes l'effectif total de notre armée, on coupe court à bien des difficultés en permettant au ministre de réquisitionner tous les gardes nationaux de 18 à 40 ans qui ne sont pas mariées ou sont veufs sans enfants.
On a ainsi une masse d'hommes qu'il faut instruire. Le Comité de salut public croit y parvenir en les amalgamant avec l'ancienne infanterie. Par un décret, certifié par la Convention le 12 août, il est décidé que l'infanterie de la République entretient à sa solde , sera organisée en demi-brigade de bataille.
« Chacune de ces demi-brigades dit le décret, sera composée d'un bataillon des ci-devant régiments de ligne et de deux bataillons de volontaires. Elles prendront le rang et le numéro ci-après, mais à la paix elles ne seront plus désignées par le nom des départements auxquels elles dont attachées.
« Cet ordre de numéro sera réglé ainsi comme suit, savoir :

Le 1er bataillon du 31e régiment avec les ……. formeront la 61e demi-brigade
Le 2e bataillon dudit régiment avec les …….. formeront la 62e demi-brigade
Le 1er bataillon du 61e régiment avec les …….. formeront la 121e demi-brigade
Le 2e bataillon dudit régiment avec les ……. Formeront la 122e demi-brigade

Les autres articles sont ainsi conçus :

II

L'état-major de chaque demi-brigade sera composé ainsi qu'il suit :
(Voir le tableau ci-après)

III

Chaque bataillon sera composé de neuf compagnies dont une de grenadiers et huit de fusiliers. Chaque compagnie de grenadiers sera composée ainsi qu'il suit :

1 capitaine
1 lieutenant
1 sous-lieutenant
1 sergent-major
2 sergents
1 caporal-fourrier
4 appointés
4 caporaux
48 grenadiers
2 tambours

IV

Chaque compagnie de fusiliers sera composée ainsi qu'il suit :
1 capitaine
1 lieutenant

Ancestrami

1 sous-lieutenant
1 sergent-major
3 sergents
1 caporal-fourrier
6 caporaux
6 appointés
67 fusiliers
2 tambours

V

Il sera formé dans chaque demi-brigade, une compagnie de canonniers volontaires pour le service de 6 pièces de canon de calibre 4 qui y seront attachées et cette compagnie sera composée ainsi qu'il suit :

1 capitaine
1 lieutenant
1 sous-lieutenant
1 sergent-major
2 sergents
1 caporal-fourrier
4 caporaux
4 appointés
58 canonniers
2 tambours.

VI

La force d'une demi-brigade sera par conséquent

ETAT-MAJOR

			Officiers	Soldats
Chef de brigade	1			
Chefs de bataillons	3			
Quartier-maitre trésorier	1	6	6	
Adjudant-major	1			
Chirurgien major	1			
Aides chirurgiens-majors	3			
Adjoints sous-officiers	3			
Tambour major	1			
Caporal tambour	1	19		19
Musiciens (dont un chef)	8			
Maitre tailleur	1			
Maîtres armuriers	3			
Maitre cordonnier	1			

BATAILLONS

	1re	2e	3e	Total
Capitaines	9	9	9	27

Ancestrami

Lieutenants	9	9	9	27
Sous-lieutenants	9	9	9	27
Sergents-majors	9	9	9	27
Sergents	26	26	26	78
Caporaux fourriers	9	9	9	27
Caporaux	52	52	52	166
Appointés	52	52	52	166
Grenadiers	48	48	48	144
Fusiliers	536	536	536	1608
Tambours	18	18	18	54
Force de chaque bataillon	777	777	777	2351

La force de la compagnie des canonniers affectés à la demi-brigade est y compris les officiers et sous-officiers de
Complet d'une demi-brigade : 2 431

VII

Les bataillons et compagnies seront désignés par numéros : les numéros n°1 jusqu'à 3, les compagnies n° 1 jusqu'à 8.

VIII

Le drapeau sera porté par le plus ancien sergent-major de chaque bataillon.

IX

La première compagnie de grenadiers sera attachée au premier bataillon ; la seconde au second et la troisième au troisième.
Quant aux 24 compagnies de fusiliers, les capitaines qui les commanderont seront rangés dans les bataillons au moment de la nouvelle formation suivant le rang qu'ils tiennent entre eux et conformément au tableau ci-après :
(Suit un tableau de tiercement. Viennent aussi d'autres articles relatifs à l'organisation d'une compagnie et aux fonctions des différents grades)
Un autre décret du 19 nivôse an 2 (18 janvier 1794) organise les conseils d'administrations des demi-brigades. Chaque bataillon à un conseil particulier qui reçoit la composition suivante :

1 chef de bataillon, président
1 capitaine
1 lieutenant
1 sous-lieutenant
1 sergent-major
1 sergent
1 saporal fourrier
5 soldats

Il y a de plus, par demi-brigade, un conseil de 23 membres pris par quantités égales et au vote, dans les trois conseils de bataillon. Ce conseil d'administration central, dont le chef de brigade à la présidence, est le seul à fonctionner lorsque les trois bataillons sont réunis ; mais les conseils de

Ancestramil

bataillon n'en existent pas moins en tout temps. Le quartier-maitre trésorier et le commissaire des guerres assistent aux séances du Conseil où ils n'ont que voix consultative.[1]

Au mois d'août 1793, pour remplir les cadres des quatorze armées que la Convention se propose d'envoyer aux frontières, la levée en masse est décrétée
Il n'y a plus alors de recrutement, mais une réquisition permanente de tous les Français.[2]
Ce n'est qu'après cette levée qu'il est possible d'exécuter le décret du 21 février 1793, et c'est ainsi que les premières demi-brigades sont seulement nées dans le courant de l'an 2.

La 61e demi-brigade de bataille est formée le 10 mai 1794 avec le 1er bataillon du régiment de l'Aunis, devenu 31e d'infanterie, le 8e bataillon de la Manche et le 1er bataillon du Morbihan. Le 1er bataillon de l'Aunis a son dépôt à Caen et sa troupe à Cherbourg avec le 1er bataillon du Morbihan ; le 8e bataillon de la Manche est à Mayenne. Les deux bataillons de Volontaires ont été créés, celui du Morbihan, le 1er octobre 1791 et l'autre, celui de la Manche, le 14 juin 1793. Ce dernier par conséquent n'est composé que de recrues.
Peu de temps après sa formation, le 3e bataillon du 61e contribue, par un détachement de 20 hommes, commandés par un officier, à la création de la *2e légion des Francs*, dite *légion rouge.*
Le régiment de Vermandois, disparaît de son côté et ses deux bataillons sont amalgamés pour former deux nouvelles demi-brigades de bataille, le 121e et 122e, conformément aux indications du tableau que voici :

La 121e demi-brigade (crée le 23 septembre 1793)

1er bataillon du 61e régiment (Vermandois)
1er bataillon de l'Union (Bouches-du-Rhône) levé le 19 ?
7e bataillon du Var, levé le 22 septembre 1792
122e demi-brigade, crée le 19 juin 1795
2e bataillon du 61e régiment (Vermandois)
3e bataillon de la Haute-Marne, levé le 18 décembre 1792
4e bataillon de la Haute-Marne, levé le 1er septembre 1793

En 1796, lorsque les demi-brigades furent doublées, les 121e et 122e entrèrent respectivement dans la formation des 39e et 57e demi-brigades de ligne. La 61e demi-brigade de bataille se fondit le 13 août dans la 76e qui conserva son numéro.

61e DEMI-BRIGADE DE LIGNE

Le 1er février 1796, quelques mois à peine après l'établissement du Directoire, on double les demi-brigades en les fondant ensemble deux à deux. Le nombre de demi-brigades est ainsi réduit de moitié, mais l'effectif de l'armée ne change pas. Cette diminution a été rendue nécessaire par les pertes de toute nature[3] que les demi-brigades ont faites dans le courant de la campagne.

[1] J'ai tenu à citer cette organisation qui, de nos jours encore, est au moins en vigueur dans ces grandes lignes.
[2] GB – Paris historique sur l'organisation des armées françaises Paris, 1889, in – 18 p. 11
[3] Les très nombreuses désertions s'étaient surtout produites après la chute de ROBESPIERRE, le désordre était si grand que fut confié aux généraux commandants, les armées qui seules en étaient de savoir où se trouvaient les troupes. On se contenta de prescrire le nombre des demi-brigades que devrait constituer chaque armée. Pour l'armée de Sambre-et-Meuse, ce nombre fut de 21 demi-brigades de ligne et 5 demi-brigades légères.

C'est ainsi qu'une demi-brigade de seconde formation est crée à Munsters-Maifeld avec les 24e et ?38e demi-brigades qui ont été organisées, la première à Lille le 25 décembre 1793 et la seconde à Maëstricht le 6 novembre 1794, par application du décret du 21 février 1793. Leur composition avait été celle que voici : [1]

Le 30 juin 1793 350 hommes du district de Chartres, levés le 15 juin 1791
200 hommes du district de Beauvais, levés le 16 juin 1791
50 hommes du district de Saint-Venant, levés le 23 juin 179 ?

Ces 600 hommes appartenaient à la levée des 300 000 hommes.

10e bataillon des Réserves (volontaires nationaux) formé à Soissons, le 15 septembre 1792
2e et 4e bataillons de la réquisition du district d'Amiens, levés le 14 juin 11793
Postérieurement à sa formation, la 24e demi-brigade avait reçu :
Le 24 nivôse an 4, 150 déserteurs de la réquisition du département de la Seine-Inférieure.

138e DEMI-BRIGADE DE BATAILLE

2e bataillon du 74e régiment de ligne (Beaujolais) ancienne formation

Ce bataillon avait reçu :
Le 15 mars 1792 450 recrues du département du Nord – ancienne formation
Le 14 août 1793 50 hommes du 72e régiment d'infanterie (Vexin) – ancienne formation
Le 14 août 1793 50 hommes du 5e bataillon de la Somme – 15 juin 1793

5e Bataillon des Vosges formé à Epinal, le 20 novembre 179 ?

Ce bataillon avait reçu :
Le 5 nivôse an 2 254 hommes du département d'Eure-et-Loir, (levée des 300 000 hommes) – 15 juin 1793
Le 20 nivôse an 2 80 hommes de la réquisition des Ardennes – 15 septembre 1793
Le 15 pluviôse an 2 150 hommes de la réquisition des Ardennes[2] - 15 septembre 1793

Le 10e bataillon des réserves, bien qu'il eut été formé à Soissons, ne comprenait aucun soldat du département de l'Aisne. La composition était celle que voici :
Une compagnie du Pas-de-Calais, formée le 12 août 1792
Une compagnie de la Nièvre, formée le 15 août 1792
Une compagnie de l'Yonne, formée le 25 août 1792
Une compagnie du Calvados, formée le 28 août 1792
Quatre compagnies de Saône-et-Loire, formées le 23 août 1792

[1] Ce fut pour l'organisation de ces demi-brigades que des représentants du peuple furent envoyés aux armées. Les instructions qui leur furent données portaient la date du 21 ventôse an 2. Il existait 238 demi-brigades régulières et de nombreux bataillons dont on forma 150 demi-brigades de ligne et 30 demi-brigades légères.

[2] Le mot de réquisition, dont je me sers, est le seul qui soit employé dans les documents officiels. Il n'y avait en effet rien de volontaire dans le service des hommes que l'on a appelé Volontaires de 1792. La légende n'en restera pas moins et les volontaires de 1792 n'en seront pas moins toujours considérés comme les véritables sauveurs de la patrie. Ce qui est vrai, c'est que ces soldats, qui avaient quitté leurs foyers à regret, se battirent souvent avec courage lorsqu'ils furent en face de l'ennemi. Ce furent de bons auxiliaires de l'armée régulière, qu'ils finirent par égaler, le temps aidant. Mais à Jemmapes comme à Valmy, ce furent les soldats de notre vieille armée qui supportèrent presque tout le choc.

La 24e demi-brigade de bataille établie au camp de Pr…gue, avait d'abord fait partie de la 5e division. Ce ne fut que vers le 25 frimaire an 3, qu'elle passa dans la 7e division, dont le quartier général était à Munster-Maifeld. A la date du 25 ventôse, son effectif était alors de 3 234 hommes. Ses dépôts d'abord à Luxembourg, étaient arrivés à Metz vers le 25 germinal.
La 138e demi-brigade de bataille était, le 1er frimaire an 3, à Cologne et avait un effectif de 1922 hommes. Le 25 frimaire, elle faisait partie de la 7e division, et on la trouve au camp de Metternich avec un effectif de 1819 hommes. Les dépôts, d'abord à Cambrai, étaient arrivés à Thionville, le 11 germinal.
Les effectifs des dépôts étaient assez restreints, aussi bien pour la 24e que pour la 138e demi-brigade.
On en jugera par l'extrait que voici :

	24e	138e
1er brumaire an 3		33 hommes
10 brumaire an 3	49 hommes	
25 brumaire an 3		31 hommes
25 frimaire an 3	57 hommes	26 hommes

L'organisation du 5 ventôse an 4 ne change pas le nombre de bataillons et des compagnies, mais augmente sensiblement l'effectif du bataillon qui, de 777 hommes, est porté à 1067. Les compagnies de grenadiers ont ainsi 80 hommes et les compagnies de fusiliers 120 hommes.

Les cadres de chaque compagnie est le suivant :

1 capitaine
1 lieutenant
1 sous-lieutenant
1 sergent-major
4 sergents
1 fourrier
8 caporaux
71 grenadiers ou 101 fusiliers
2 tambours.

L'état-major de la demi-brigade ne change pas. Les canons de bataillons sont supprimés et les compagnies qui en faisaient le service sont réunies au corps proprement dit de l'artillerie.

La demi-brigade de Munsters-Maifeld porte pendant quelques temps le n° 24. Ce n'est que le 16 floréal an 4 que le numéro 61 lui échoit au tirage au sort chez le général **ERNOUF**, chef de l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse, à la suite d'un arrêté du Directoire pris à la date du 10 germinal an (30 mars 1796).

La 61e de seconde formation continue à faire partie de l'armée de Sambre-et-Meuse sous les ordres de **CHAMPIONNET**. Elle a un dépôt à Metz. Pendant qu'elle est en Italie, un autre dépôt est constitué à Udine. Enfin dans le courant de Floréal an 6, au moment même où la 61e demi-brigade part pour l'Egypte, le dépôt de Metz est dirigé sur le littoral méditerranéen, où vient le dépôt d'Udine, qui n'a plus aucune raison de rester en Italie. La force de ces deux dépôts, pour l'an 6, se trouve résumée dans le tableau suivant :

Ancestramil

Dates	Dépôts		Petits dépôts	
	Effectif	Emplacements	Effectifs	Emplacements
1er vendémiaire	226	Metz	166	Udine
brumaire	204	Metz	166	Udine
frimaire	203	Metz	166	Udine
nivôse	205	Metz	166	Udine
pluviôse	204	Metz	166	Udine
ventôse	196	Metz	166	Udine
germinal	185	Metz	166	Udine
floréal	183	part le 26 pour Bourg	166	Udine
prairial	?	en route	166	Udine
1er messidor	?	en route	?	Pérouse
thermidor	?	en route	?	Pérouse
1er fructidor	?		218	La Cadière (Var)

En l'an 7, l'unique dépôt de la 61e demi-brigade est à Nice, sur le territoire de la 8e division militaire.
Vers la fin de l'année, du 21 messidor au 1er fructidor, ce dépôt, qui a organisé un 3e bataillon bis, reçoit 1 500 conscrits ou déserteurs des départements du Gard, du Gers, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, de l'Aude, du Vaucluse, du Var, du Rhône, des Bouches-du-Rhône et de quelques autres départements méridionaux. Presque tous désertent encore après leur arrivée. On peut juger facilement de ce qu'il en reste par une lettre du commandant du dépôt faisant connaître au ministre, dans les derniers jours de thermidor, qu'il a sous ses ordres 20 officiers et 166 soldats.
Le 12 fructidor (29 août 1799) le ministre de la guerre écrit au général commandant dans les Alpes-Maritimes
« *Je vous charge, citoyen général, d'ordonner sur le champ les ordres nécessaires pour extraire de chacun des 3e bataillons (bis), dont les dépôts des 25e, 32e, 61e et 85e demi-brigades ont formé les noyaux, un détachement de cent hommes que vous ferez mettre de suite en marche pour se rendre à Toulon.* »
Les 400 hommes qui sont ainsi demandés doivent porter à 1 200 hommes l'effectif des troupes d'infanterie, mises à la disposition de la marine pour le renforcement des garnisons de Malte.
En l'an 8, le dépôt de la 61e demi-brigade quitte les Alpes. Les emplacements et ses effectifs sont contenus dans le tableau que voici :

Dates	Effectifs	Emplacements	Division militaire
1er vendémiaire	585	Devant Coni (3e bataillon bis)	8e
1er nivôse	372	A Puget Théniers (Le dépôt devait partir le 10 nivôse pour arriver à Lyon le 4 pluviôse, mais son mouvement fut retardé de quelques jours.	8e
ventôse	167	En route. Passe le 27 à Lyon se rendant à Châlons-sur-Saône	
1er germinal	268	A Mâcon	18e (armée de réserve)
1er floréal	416	A Mâcon	18e (armée de réserve)
1er prairial	229	A Chalon-sur-Saône	18e (armée de réserve)
1er messidor	321	A Chalon-sur-Saône	18e (armée de réserve)

Dans le courant de l'an 8, les dépôts des demi-brigades d'Egypte organisent des 2e bataillons complémentaires qui servent à former quatre demi-brigades, dites d'Orient, destinées à l'armée d'Italie.

La 4e demi-brigade est composée des bataillons complémentaires des 25e, 32e et 61e demi-brigades de lignes, sous les ordres du chef de brigade **BEAUQUET**. Le 21 messidor cette demi-brigade est à Beaune à l'effectif de 1 042 hommes. Elle en part le 1er fructidor pour se rendre à Milan, avec un effectif d'environ 1 800 hommes.[1]

Dates	Effectifs	Emplacements	Divisions	Armées
1er brumaire an 9	1038	Lucques	**CLEMENT**	Italie
1er frimaire	776	Lucques	**MIOLLIS**	Italie
1er nivôse	990	Aile droite	Brigade **PETITOT**	Italie
1er pluviôse	619	1ère demi-brigade de l'aile droite	**MONNIER**	Italie
1er ventôse	760	Ancône	**WATRIN**	Corps d'observation du midi
10 germinal	858	En avant-garde	**SOULT**	Corps d'observation du midi
1er floréal	858	Tarente	**SOULT**	Corps d'observation du midi
1er prairial	775	Tarente	**SOULT**	Corps d'observation du midi
1er messidor	746	Massaglia	**SOULT**	Corps d'observation du midi
1er thermidor	1789	Massaglia	**SOULT**	Corps d'observation du midi
Fructidor	870	Leprano	**SOULT**	Corps d'observation du midi
Vendémiaire 10	985	Tarente (en réserve)	**SOULT**	Corps d'observation du midi
Brumaire	1000	Tarente (en réserve)	**SOULT**	Corps d'observation du midi
Frimaire	1006	Tarente (en réserve)	**SOULT**	Corps d'observation du midi
1er nivôse	922	Tarente (en réserve)	**SOULT**	Corps d'observation du midi
20 pluviôse	915	Tarente (en réserve)	**SOULT**	Corps d'observation du midi
1er ventôse	911	Tarente (en réserve)	**SOULT**	Corps d'observation du midi
Messidor	263	Marseille	**SOULT**	Corps d'observation du midi

En Egypte par un ordre du jour du 1er vendémiaire an 8, **KLEBER** rend pour un instant les canons de bataillon aux demi-brigades d'infanterie en attachant à chacune d'elle deux pièces de 4 ou de 3 choisies parmi les plus légères de ces calibres. Chaque pièce est commandée par un sergent ayant sous ses ordres un caporal et 8 soldats pris au choix parmi les hommes de la demi-brigade. Un officier d'artillerie est commis pour commander les deux pièces. L'équipage de chaque pièce se compose de 4 chevaux ou mulet destinés à la traîner et de 3 chevaux pour en porter les munitions.

En l'an 9, la 61e demi-brigade est toujours en Orient, mais le nombre de ses soldats se trouve considérablement réduit aussi bien par les pertes du champ de bataille, que par la misère et les maladies.
Le 1er germinal la 61e demi-brigade reçoit en Egypte, un renfort de 40 conscrits ou déserteurs des trois départements des Alpes, Bouches-du-Rhône et Var.
De ce même jour et jusqu'au 30 thermidor suivant, 400 conscrits ou déserteurs des départements de la Côte-d'Or, du Puy-de-Dôme, de Saône-et-Loire, des Vosges et de quelques autres départements arrivent au dépôt, mais ne tardent pas déserter pour la seconde fois.[2]

[1] L'historique de la 4e brigade d'Orient m'entrainerait beaucoup trop loin, et je ne puis que donner ici le tableau résumé de ses emplacements en Italie.
[2] Pendant toute la durée des guerres de la Révolution et de l'Empire, la désertion fut la plaie des régiments. Vers la fin de l'Empire le nombre des déserteurs et des conscrits réfractaires, arriva même à dépasser celui des combattants.

Par suite de l'évacuation de l'Egypte, la 61e demi-brigade débarque à Toulon vers la fin de nivôse an X et de là est dirigée sur Besançon puis en Belgique, dans le département des Deux-Nêthes où son dépôt vient la retrouver à Malines.

Ancestramil